

	Fonction	Titre requis	Equivalence de titre admise	*Retenue salariale de 7.5%	*Retenue salariale de 15%
C l a s s e 8	Educateur social	Diplôme Educateur social HES ou ancien ESTS	Bachelor/master en pédagogie curative clinique	Diplôme ES d'Educateur	Diplôme HES ou universitaire sans lien avec la fonction
				Diplôme ES de Maître socio-professionnel	CFC
				Diplôme HES, HEP ou universitaire du domaine psycho-social en rapport avec la fonction (MSP, enseignant, infirmier, psychologue, sociologue, pédagogue, assistant social, animateur socio-culturel)	Formation paramédicale
				Master en sciences de l'éducation, option éducation spécialisée (cursus sans stages pratiques)	Formation d'éducateur ou de MSP sans équivalence ES ou HES
					Sans formation ou formation sans lien avec la fonction
	Maître socio-professionnel	Diplôme Educateur social HES ou ancien MSP ESTS, précédé d'une formation professionnelle	Diplôme Educateur ESTS, précédé d'une formation professionnelle	Diplôme ES d'Educateur, précédé d'une formation professionnelle	CFC
				Diplôme ES de Maître socio-professionnel, précédé d'une formation professionnelle	Formation d'éducateur ou de MSP sans équivalence ES ou HES
				Diplôme ES/HES en lien avec la fonction	Formation professionnelle
	Animateur socio-culturel	Diplôme Animateur socio-culturel HES		Diplôme ES d'Educateur	Diplôme HES ou universitaire sans lien avec la fonction
				Diplôme ES de Maître socio-professionnel	CFC
				Diplôme HES, HEP ou universitaire du domaine psycho-social en rapport avec la fonction (éducateur, MSP, enseignant, infirmier, psychologue, sociologue, pédagogue, assistant social)	Formation paramédicale
					Formation d'éducateur ou de MSP sans équivalence ES ou HES
					Sans formation ou formation sans lien avec la fonction

Fonction	Titre requis	Equivalence de titre admise	*Retenue salariale de 7.5%	*Retenue salariale de 15%
Assistant social	Diplôme d' Assistant social ou en travail social	Diplôme universitaire en sciences sociales	Formation sociale niveau ES	Non-formé ou formation sans lien avec la fonction
			Diplôme HES, HEP ou universitaire du domaine psycho-social en rapport avec la fonction (éducateur, MSP, enseignant, infirmier, psychologue, sociologue, pédagogue, animateur socio-culturel)	
Enseignant Perce-Neige dans classe scolaire	Diplôme HEP	Diplôme Educateur social HES (ou ancien ESTS) + FCES. Bachelor pédagogie curative clinique (IPC) +FCES	Diplôme Educateur social HES ou ancien ESTS	Autres formations, seulement dans le cadre de remplacement
			Brevet d'enseignement école enfantine en 3 ans	
		Master en pédagogie curative scolaire ou Master enseignement spécialisé (HEP)	Bachelor en pédagogie curative clinique (IPC)	
			Bachelor en psychologie ou formation universitaire en lien avec la fonction	
Enseignant Perce-Neige dans classe pratique	Diplôme Educateur social HES ou ancien ESTS	Master en pédagogie curative scolaire ou Master enseignement spécialisé (HEP)	Bachelor en psychologie ou formation universitaire en lien avec la fonction	Autres formations, seulement dans le cadre de remplacement
		Diplôme HEP	Brevet d'enseignement école enfantine en 3 ans	
		Bachelor IPC		
Praticien en SEI	Diplôme Educateur social HES ou ancien ESTS	Diplôme HEP ou d'assistant social HES	Formation HES ou bachelor universitaire en lien avec la fonction	
		Bachelor/master en pédagogie curative clinique	Diplôme Educateur ES	

	Intervenant en AEMO	Diplôme Educateur social HES ou ancien ESTS	Master en psychologie	Diplôme HES, HEP ou universitaire du domaine psycho-social en rapport avec la fonction (MSP, enseignant, infirmier, sociologue, pédagogue, animateur socio-culturel)	Diplôme HES ou universitaire sans lien avec la fonction
			Assistant social HES	Diplôme Educateur ES	CFC
			Bachelor / Master en pédagogie curative clinique	Master en pédagogie curative scolaire	Formation paramédicale
					Formation d'éducateur ou de MSP sans équivalence ES ou HES
					Sans formation ou formation sans lien avec la fonction
	Fonction	Titre requis	Equivalence de titre admise	*Retenue salariale de 7.5%	*Retenue salariale de 15%

C l a s s e 7	Educateur	Diplôme Educateur ES	Diplôme Educateur social HES ou ancien ESTS	CFC ASE ou Educateur diplômé ARPIH non reconnu ES (avant 2005)	Sans formation ou formation sans lien avec la fonction
			Diplôme HEP	Brevet d'enseignement école enfantine en 3 ans	Formation de nurse ancienne éc. du Locle
					Certificat de puériculture
					Brevet d'enseignement école enfantine 2 ans
	Maître socio-professionnel	Diplôme Maître socio-professionnel ES, précédé d'une formation professionnelle	Diplôme Educateur social HES ou ancien MSP ESTS, précédé d'une formation professionnelle	CFC ASE ou MSP diplômé ARPIH non reconnu ES (avant 2005), précédé d'une formation professionnelle	Formation professionnelle
C l a s s e 6	Fonction	Titre requis	Equivalence de titre admise	*Retenue salariale de 7.5%	*Retenue salariale de 15%
	Assistant socio-éducatif pour l'hébergement	CFC d'ASE	CFC en lien avec la fonction (ASSC)	Formation professionnelle non-sociale ou maturité	Sans formation
			Formation d'éducateur non reconnue ES (ARPIH avant 2005)	Formation de nurse ancienne éc. du Locle	
			Brevet d'enseignement école enfantine en 3 ans	Certificat de puériculture	
				Brevet d'enseignement école enfantine en 2 ans	

	Assistant socio-éducatif pour les ateliers	CFC d'ASE ou ARPIH non ES (avant 2005), précédée d'une formation professionnelle si nécessaire **	Formation de MSP non reconnue ES (ARPIH avant 2005)	Formation professionnelle/maturité, en rapport avec la fonction	Sans formation ou formation sans lien avec la fonction
--	---	---	---	---	--

* En principe, la formation requise par la fonction ou une équivalence doit être acquise par l'employé dans un laps de temps fixé entre la direction et l'employé.

** Dans un atelier "occupationnel" ne nécessitant pas la maîtrise d'outils professionnels de nature technique, une personne peut être porteuse d'un CFC d'ASE uniquement

!! Attention: seule la description de fonction définit la classe de traitement; le tableau ci-dessus définit les règles de diminution salariale

Suppression de la retenue salariale pour les fonctions d'éducateur, d'assistant social ou d'animateur socio-culturel, classe 8 (ne concerne pas les classes Perce-Neige)

Diplôme	Conditions pour supprimer la retenue salariale	Validation par
Diplôme d'animateur socio-culturel HES ou ESTS	2 ans d'expérience dans la fonction exercée (éducateur, assistant social)	CPPC, sur présentation du dossier par le candidat, validé par la direction
Diplôme de MSP ESTS	2 ans d'expérience dans la fonction exercée (éducateur, animateur, assistant social)	CPPC, sur présentation du dossier par le candidat, validé par la direction
Bachelor ou master en sciences de l'éducation, option éducation spécialisée (cursus sans stage pratique)	2 ans d'expérience dans la fonction exercée (éducateur, animateur, assistant social)	CPPC, sur présentation du dossier par le candidat, validé par la direction
Diplôme d'assistant social HES ou universitaire	2 ans d'expérience dans la fonction exercée (éducateur, animateur)	CPPC, sur présentation du dossier par le candidat, validé par la direction

NB : L'expérience acquise durant une formation en cours d'emploi ou dans une fonction antérieure similaire est reconnue. Les périodes de formation pratiques effectuées dans une fonction similaire sont reconnues.